

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2025

RENFORCEMENT DU SOUTIEN À L'UKRAINE - (N° 1001)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 15

présenté par

M. Chenu et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 70, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« l' »

le mot :

« un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la perspective des négociations, et afin que l'Europe puisse y participer, il est nécessaire de conserver une vision diplomatique permettant d'échanger sur l'ensemble des problématiques du conflit. Les négociations aborderont nécessairement des aspect qui vont au-delà du simple territoire Ukrainien.